



Les conséquences socio-économiques des OGM

Les coûts cachés pour la chaîne alimentaire

Exposé des Amis de la Terre Europe

Introduction

En Europe, le processus d'autorisation des plantes génétiquement modifiées repose sur l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux. La culture des plantes GM a des conséquences - pour l'industrie alimentaire et les agriculteurs - qui vont bien au-delà de ces risques, comme on peut le constater partout dans le monde. Pourtant, ces conséquences des OGM ne sont pas prises en compte dans le cadre légal de l'Union européenne réglementant les OGM.

Les agriculteurs conventionnels et biologiques, les apiculteurs, les semenciers ainsi que toute la chaîne alimentaire sont constamment menacés par la contamination des OGM. Pourtant les règles de coexistence ne couvrent la contamination dans le secteur agricole que dans la moitié des pays de l'Union européenne et encore, même dans ceux, où elle est évoquée, elle n'est que très

faible et partielle. Dans le domaine de l'alimentation, aucune réglementation ne couvre la contamination. Par contre, la politique européenne repose sur le principe que ce sont les acteurs non-OGM de l'industrie alimentaire qui doivent supporter toutes les mesures pour s'assurer que leurs produits sont sans OGM.

Cet exposé a pour but de mettre en évidence le coût réel de la production des OGM supporté par la collectivité.

1. Conséquences économiques de la culture des OGM sur la chaîne alimentaire

Le programme de recherche de l'Union européenne sur la coexistence et la traçabilité (programme Co-Extra) estime que « les coûts additionnels peuvent croître jusqu'à 13% du chiffre d'affaire total pour un produit »¹. Mais cela ne reflète qu'incomplètement la réalité. Les données portant sur les conséquences économiques globales des plantes GM sont encore limitées. La plupart des calculs sont basés sur des modèles et non pas sur des constatations concrètes. De plus, ils négligent aussi très souvent des facteurs essentiels, comme le poids financier que représentent pour l'industrie alimentaire, les mesures de coexistence, les mesures pour éviter les OGM, les coûts de séparation des filières. Les conséquences des accidents par contamination, les relations entre agriculteurs, ainsi que d'autres étapes de la production alimentaire sont insuffisamment prises en considération, voire pas du tout². Certains de ces aspects sont abordés plus bas.

Les lois de l'Union européenne disent que lorsqu'il y a des traces minimales d'OGM dans un produit, celui-ci doit être étiqueté comme GM (à moins que cette présence ne soit fortuite³) et pourtant l'Union européenne n'a cessé de vouloir se débarrasser de cette mesure de protection de ses concitoyens, lui préférant 0,9%, comme seuil minimum⁴.

Les producteurs européens de l'alimentaire se conforment à la règle qui veut que même des traces faibles doivent être étiquetées. Pour le programme Co-Extra :

« D'après les interviews que nous avons menées avec des compagnies de la chaîne d'approvisionnement, européennes ou de pays tiers, on peut affirmer qu'une vaste majorité d'acteurs de ce secteur, sinon la quasi totalité, utilise en pratique un seuil qui est plus bas que le seuil d'étiquetage (généralement de 1/3 à 1/10 du seuil d'étiquetage, le plus souvent 0,1% d'unité d'ADN de la teneur en OGM) »⁵.

Les modèles qui utilisent le seuil de 0,9% sous-estiment donc systématiquement les surcoûts économiques réels induits par les cultures d'OGM.

Quels sont les conséquences socio-économique de la culture d'OGM ?

Le terme « socio-économique » est extrêmement imprécis. Dans la plupart des cas, la définition englobe un large éventail d'aspects économiques, sociaux et éthiques, comme

- les effets sur les prix de l'alimentation humaine et animale, ainsi que sur les matières premières,

- des considérations éthiques,
- les problèmes liés à la durabilité,
- le risque d'extinction de variétés traditionnelles,
- le contrôle par les multinationales sur les semences et les droits de propriétés fonciers (régime foncier),
- la perte culturelle (comme celle de secteurs spécifiques de l'industrie alimentaire),
- conséquences sur les revenus et l'emploi (y compris les aspects saisonniers et la qualité des emplois),
- les conséquences sur les exploitations et les communautés agricoles, y compris sur leur taille et sur la protection des familles et des travailleurs agricoles,
- les besoins en éducation, information et formation professionnelle et continue,
- les conséquences sur la santé, la sécurité et la dignité des familles d'agriculteurs et des travailleurs agricoles (par exemple par rapport aux épandages de pesticides),
- l'acceptabilité sociale et le bien-être,
- les coûts d'exploitation (intrants, main-d'œuvre, économie d'échelle, etc...) et la compétitivité (revenu, rentabilité, viabilité),
- les conséquences sur les investissements et l'accès aux financements.^{6,7}

1.1 Incidents dus à la contamination

Les incidents dus à la contamination représentent une partie importante des coûts des plantes GM. Au mois de janvier 2008, on comptait plus de 300 cas rapportés de contamination de par le monde⁸. Certains de ces incidents ont provoqué des perturbations très importantes du commerce mondial et coûté aux agriculteurs, au secteur agroalimentaire et aux supermarchés, des milliards de dollars. De nombreux procès sont encore en cours. Mais le manque de règles fixant les responsabilités dans l'Union européenne fait que le droit à des compensations n'est pas clarifié. Dans presque tous les accidents de contamination jusqu'à aujourd'hui, les gouvernements ont pris des mesures contre la distorsion des marchés et payé les contrôles et les analyses des produits, tandis que les industriels des biotechnologies ne payaient qu'une faible partie du dommage total.

Starlink Le maïs GM Starlink d'Aventis fut approuvé uniquement pour l'alimentation animale. En 2000, du maïs GM fut détecté dans des produits alimentaires, comme les tacos et le pain au maïs. Cela était dû à des mesures de séparation insuffisantes dans le système américain de manutention des denrées alimentaires entre les flux d'aliments pour animaux et pour humains⁹. En 2000, le Starlink n'était planté que sur 0,4% de la surface cultivée en maïs aux Etats-Unis, mais près de 10% de tous les aliments contenant de la farine de maïs aux Etats-Unis furent contaminés¹⁰. Il n'existe toujours pas de données exactes sur les conséquences économiques totales du cas Starlink, mais il est généralement estimé que les coûts pour l'industrie alimentaire s'élèvent à près d'un milliard de dollars¹¹. Qui plus est, le gouvernement états-unien a pris en charge des coûts indirects - allant de 172 à 776 millions de dollars - par l'intermédiaire du Programme de Paiements Compensatoires du Ministère de l'Agriculture, qui offrent aux producteurs des prêts à court terme et des paiements directs, si le prix d'un produit de base chute en dessous du taux créditeur¹². Aventis a dû quand même déboursier de l'argent, car des agriculteurs ont mené une action collective (avec un jugement s'élevant

à 110 millions de dollars)¹³ et à cause du rachat du maïs Starlink, soit 110 millions de dollars supplémentaires¹⁴.

Riz LL601 En 2006, la plus grande coopérative de riz des Etats-Unis, Ricelands Foods, détectait des traces d'un riz GM d'origine inconnue. Plusieurs mois plus tard, l'Université de l'Etat de Louisiane annonçait avoir détecté une contamination génétique de semences de base d'un riz à long grain. Bayer CropScience reconnut qu'une variété non autorisée d'un riz modifié génétiquement pour devenir tolérant à un herbicide, le riz Liberty Link ou LL601, était la cause de la contamination¹⁵. Le LL601 avait été cultivé par Aventis, le prédécesseur de Bayer, sur un petit essai en plein champ, plusieurs années auparavant, aux Etats-Unis. Lors de l'automne 2006, le LL601 fut retrouvé dans des cargaisons de riz importés dans 24 pays. On estime que la contamination par le riz LL601 a causé mondialement, des coûts qui se situent entre 741 millions et 1 285 milliards de dollars¹⁶.

Mais ces estimations ne couvrent pas tous les coûts. En effet, on estime que le paiement de dédommagements aux 8000 agriculteurs qui ont porté plainte contre Bayer pourrait s'élever à 1 milliard de dollars¹⁷. En 2006, les supermarchés européens ont rappelé les produits à base de riz, mais n'ont pas poursuivi Bayer. Les coûts de ce rappel ont été supportés par les consommateurs. Quant aux coûts supplémentaires dus à la multiplication des tests et analyses par les autorités locales, ce sont les contribuables qui les ont payés.

Lin Triffid Le Canada est le premier producteur et exportateur mondial de lin et près de 70% de ses 900 000 tonnes de production annuelle sont destinés à l'Europe. En 2001, les semences du lin GM appelé CDC Triffid (nom technique FP967) furent retirées de la liste du registre officiel des variétés, de peur de perdre des marchés à l'exportation en cas de contamination. Le lin Triffid n'a jamais été cultivé commercialement. Pourtant, en automne 2009, des traces de lin Triffid furent trouvées dans des cargaisons de lin en provenance du Canada.

Les conséquences financières totales sont inconnues, mais les dommages causés à l'industrie ont été énormes. Les prix ont considérablement chuté et sont toujours bas, suite à cette contamination. Le prix moyen en 2008 était de 430€ la tonne¹⁸. En 2009, au plus fort de la crise provoquée par le lin Triffid, les prix étaient tombés à une moyenne de 280€ la tonne et sont restés bas en 2010, à 300€ la tonne¹⁹. Cette contamination a coûté des millions de dollars au gouvernement canadien, notamment 1,5 millions d'€ pour développer des méthodes d'échantillonnage et de contrôle et 2,2 millions d'€ pour débarrasser le système de distribution, de tout reste de lin génétiquement modifié²⁰.

1.2 Sélection et multiplication des semences

La pureté des semences est absolument fondamentale pour garantir une production alimentaire sans OGM. Si les semences sont contaminées avec des OGM, les coûts pour maintenir une production sans OGM dans le reste de la chaîne alimentaire seront multipliés²¹. Les semences sont facilement contaminées. Il y a près d'une centaine de points de vulnérabilité à la contamination par les OGM, durant la production de semences²². En 2003, on découvrit que sur 31 lots de semences de colza conventionnel

canadien (canola), 30 étaient contaminés par des caractères transgéniques (traits) de tolérance à des herbicides²³.

Bien qu'il n'y ait pas de culture à grande échelle à l'intérieur de l'Union européenne, les cas de contaminations sont courants. Une recherche menée entre 2001 et 2006 sur le maïs et le colza dans l'Union européenne, mit en évidence 280 cas de contamination par des semences GM autorisées et 43 par des semences non autorisées²⁴.

Une étude du Centre Commun de Recherche calcula que dans le cas du pire scénario, les coûts pour obtenir une pureté des semences de maïs avec une présence d'OGM en dessous de 0,3% pourraient dépasser 20% de la marge des producteurs de semences²⁵. Les pertes de revenus pourraient s'élever à 483€/ha. Pour la betterave à sucre, le Centre Commun de Recherche arrivait à un coût pour un seuil de 0,1%, proche de 400€/ha.

Les brevets sont un autre problème économique d'importance pour les semences. Les compagnies de biotechnologies détiennent des brevets sur les caractères génétiques (traits) utilisés dans les plantes transgéniques (OGM), ce qui les autorise à limiter l'utilisation de ces semences et des récoltes, tout en encaissant des droits sur les ventes des semences. Cela leur donne un pouvoir énorme sur le marché, leur permettant d'obliger les agriculteurs à acheter leurs semences, année après année. Aux Etats-Unis, la différence entre les prix des semences de maïs conventionnel et du maïs GM, a doublé entre 2001 et 2008²⁶. Entre temps, le Ministère de la Justice états-unien a lancé une procédure d'enquête antitrust en direction de l'industrie des semences, visant en particulier Monsanto²⁷.

1.3 Coûts de la coexistence dans l'agriculture

Un autre point essentiel de la contamination génétique de la chaîne alimentaire est la mise en culture, lorsque les plantes GM et conventionnelles se retrouvent côte à côte. En 2009, seuls 15 pays de l'Union européenne avaient des lois nationales, dites de coexistence, en vigueur²⁸.

Etude de cas : le maïs Bt en Espagne

De nombreux rapports et études ont documenté les conséquences négatives, autant sociales qu'économiques, de la culture des OGM pour les agriculteurs conventionnels et biologiques en Espagne. Il y a eu une baisse massive (entre 5% et 75%) de la production de maïs biologique dans les principales zones de production de maïs d'Espagne²⁹. Au moins deux variétés traditionnelles de maïs ont cessé d'exister, car elles ont été contaminées et ne furent plus plantées³⁰. Les conséquences sociales négatives des cultures d'OGM sont elles aussi documentées : les fermiers dont les champs ont été contaminés n'ont pas osé déposer officiellement plainte, sous la pression des compagnies semencières ou de peur de troubler la paix sociale avec leurs voisins³¹. D'une façon générale, les agriculteurs qui essayent de produire sans OGM doivent supporter des coûts considérables.

En réponse à un questionnaire de la Commission européenne sur les effets socio-économiques des cultures d'OGM, des associations écologistes, paysannes et de consommateurs ont fourni, preuves à l'appui, de nombreux exemples où les agriculteurs avaient été dans l'impossibilité d'échapper à la contamination³². En Espagne, la contamination est très répandue.

L'Espagne, comme d'autres pays membres de l'Union européenne, n'a pas de mesure obligatoire de coexistence. Les données collectées par le *Centre Commun de Recherche* (CCR) montre que malgré cela, les bénéfices pour les agriculteurs d'OGM sont modestes et limités à une région donnée. De plus, l'étude du CCR a été critiquée, car elle calcule les bénéfices sur la base des économies d'insecticides, alors qu'il est démontré qu'avant que le maïs Bt ne soit introduit en Espagne, seulement 5% des zones maïsicoles utilisaient des insecticides pour contrôler la pyrale, l'insecte précisément ciblé par le maïs Bt³³. Cette étude reconnaissait aussi que ces bénéfices n'étaient possibles que parce que les agriculteurs d'OGM n'avaient à prendre en charge, aucun coût lié à des mesures de coexistence.

La contamination due à la coexistence des filières paraît inévitable dans l'Union européenne. Les données recueillies par le programme Co-Extra de l'Union européenne ont démontré qu'étant donné la structure de l'agriculture européenne, la contamination du maïs était inévitable. Cela souligne bien le fait que la coexistence entre les agricultures GM et non-GM ne peut être possible que dans un cadre totalement différent du cadre actuel :

La coexistence peut provoquer des surcoûts considérables à la fois pour les agriculteurs d'OGM que pour les autres. Dans les zones frontalières de France et d'Allemagne, on estime que les agriculteurs non-OGM ne peuvent retirer un bénéfice de leur culture que s'ils sont en capacité d'obtenir des prix plus élevés grâce à leur statut d'agriculteurs non-OGM. Les agriculteurs de maïs GM ne feront des bénéfices que si le taux d'adoption est supérieur à 90%³⁴. D'après les auteurs de l'étude, « en fin de compte, les deux partis sont perdants ».

Une autre étude récente modélise l'introduction à grande échelle de maïs Bt et de colza tolérant aux herbicides, en Allemagne. Elle conclue que les coûts de surveillance, de séparation des filières et d'analyse dépassent largement les bénéfices économiques escomptés grâce à des coûts de production plus bas.

« Pour chaque Euro gagné par la baisse des coûts de production, on encourt 5€ de coûts direct et de perte d'utilité pour le consommateur. L'autorisation légale de la culture à large échelle de maïs Bt et de colza tolérant à des herbicides n'est pas recommandable économiquement³⁵ ».

Ensemencement Les agriculteurs utilisent souvent du matériel en commun pour les semences, en particulier pour le maïs et d'autres cultures autres que les céréales. L'Université de Purdue aux Etats-Unis a développé des conseils pour le nettoyage des machines pour les plantations en direction du marché non-OGM³⁶. Afin de minimiser la contamination par les semences GM due au mélange dans les semoirs, 30 à 40 minutes de nettoyage sont recommandées. Pour les scientifiques, il est clair qu'un simple

nettoyage au jet des semoirs est totalement insuffisant pour les nettoyer de façon acceptable. Cette étude n'est pas suffisamment reprise en Europe dans les débats sur la coexistence.

Récoltes Si des plantes GM sont cultivées, l'utilisation en commun de matériel agricole ne sera plus possible, car la probabilité de contamination sera très forte et les coûts de nettoyage trop élevés. Le nettoyage de fond en comble d'une moissonneuse-batteuse peut coûter 1 800 \$ et prendre plusieurs heures³⁷. D'autre part, une étude du Centre Commun de Recherche de l'Union européenne indiquait que pour le maïs, l'utilisation en commun de machines pour les moissons pouvait entraîner une contamination allant jusqu'à 0,4%³⁸.

Dans une étude états-unienne, les échantillons tirés du premier chargement en soja de la trémie se composaient, même après un nettoyage complet, de près de 40% (en poids) de maïs et d'autres matières, autres que des céréales, qui avaient contaminé la moissonneuse³⁹. Dans la même étude on pouvait lire qu'une moissonneuse pouvait retenir près de 90 kg de grains et autres matériaux, même si la machine « tournait à vide » pendant plusieurs minutes.

On a nettoyé expérimentalement des moissonneuses avec des plantes conventionnelles, afin de diluer la récolte GM, mais ce fut sans succès. Même après 5 heures de nettoyage, la première livraison était encore contaminée à plus de 1% d'OGM⁴⁰. Le programme Co-Extra affirme que durant la période des moissons, la machine n'a besoin d'être nettoyée qu'une fois. De plus Co-Extra ne calcule que le coût de la main-d'œuvre pour le nettoyage (de 8 à 20€ /h) et ignore les coûts de location de la machine (300€/h). Durant la période des moissons, aucune machine, qu'elle soit privée ou utilisée en commun, ne peut être immobilisée sans compensation. Les calculs des chercheurs de Co-Extra qui arrivent à un coût additionnel de 122,96 € /ha pour l'Allemagne – y compris le nettoyage des semoirs – doivent être revus à la hausse. Si les moissonneuses sont nettoyées 4 fois durant la saison des moissons, les coûts réels s'élèvent à 5 800€⁴¹.

1.4 Transport et commerce des céréales

Le risque de contamination des produits non-OGM augmente avec le nombre d'opérateurs de la chaîne alimentaire. Toujours d'après le projet Co-Extra, les silos sont une des sources principales d'impuretés indésirables dans la chaîne alimentaire⁴². Aux Etats-Unis, les coûts de la séparation pour les silos étaient estimés à près de 10€/t pour des produits comme le blé, le soja ou le maïs⁴³.

Une étude de l'Université de l'Illinois sur le négoce des céréales, menée sur un pipeline constitué de trois sections (silo locaux, sous-terminal et silos à l'exportation) concluait que les coûts de séparation des produits GM et non-GM s'élevaient à 6€/t pour le maïs et 15€/t pour le soja⁴⁴. Selon une projection de l'ensemble des coûts qu'entraînerait l'introduction du colza GM en Europe, le coût total pourrait être de 21% du prix à la ferme, pour les premières étapes de la chaîne alimentaire (production de semences, agriculteurs, transports, silos)⁴⁵.

Toujours selon une autre étude, la séparation des séchoirs GM et non-GM en France, reviendrait à une augmentation de 700% des coûts de transports, soit une augmentation des coûts de séchage allant de 17 à 34%⁴⁶.

1.5 Minoteries

Les minoteries sont un autre secteur à risque pour la contamination par les OGM de la chaîne alimentaire. Une des rares études qui testait vraiment – et ne faisait pas que modéliser – les difficultés qu’entraîne la transformation dans une même minoterie de produit GM et non-GM, a été menée en Suisse. L’étude portait sur le temps nécessaire pour nettoyer une minoterie après la transformation de maïs GM. Même après un nettoyage complet de l’installation et plus de deux heures de purge avec du maïs conventionnel, on retrouvait dans du maïs non-GM, 1% de maïs GM (Bt 176)⁴⁷.

Compte tenu des coûts du nettoyage, du risque de dépasser les seuils tolérés et la crainte d’être tenus responsables, les minotiers allemands choisissent souvent d’éviter les produits GM, au lieu d’essayer de séparer les filières⁴⁸. Mais même cette politique d’évitement a un coût considérable. Le traitement de soja certifié non-OGM a un coût additionnel de 25%, comparé au soja GM. Pour l’huile de colza provenant de sources européennes, les coûts d’évitement représentent 12% du prix du produit⁴⁹. Ces chiffres correspondent à d’autres études qui prévoyaient des coûts additionnels de 16 à 18% pour la production d’huile végétale non-GM⁵⁰. Les industriels s’attendent à une hausse des coûts si la culture des OGM était autorisée en Europe à cause des dépenses supplémentaires occasionnées par les analyses et les autres mesures de sécurité⁵¹.

1.6 Entreprises de transformation et industrie alimentaire

Dans l’industrie alimentaire, les causes d’augmentation des coûts sont multiples : coûts techniques, organisationnels, d’étiquetage, d’évitement des ingrédients GM, de mise en place de systèmes de traçabilité et de gestion de la qualité⁵². Dans le cas d’une politique d’évitement des OGM, les industriels escomptent un supplément des coûts pour la main d’œuvre (0,2% du chiffre d’affaire global), pour les analyses supplémentaires (0,2% du chiffre d’affaire global) et une hausse des prix des marchandises (0,4% du chiffre d’affaire global)⁵³.

Le surcoût de la culture des OGM a été estimé pour l’industrie alimentaire allemande à plus de 12,8% pour les produits à base de colza, 4,9% pour ceux à base de betterave à sucre (sucre) et 10,7% pour ceux à base de blé⁵⁴. Ces coûts additionnels s’ajoutent bien sûr aux surcoûts des agriculteurs et des négociants en grains. Il faut cependant noter que les surcoûts sont calculés dans cette étude, sur la base du seuil de 0,9%, alors que l’industrie s’impose habituellement des taux de 0,1 à 0,3%. On peut donc raisonnablement penser que les surcoûts sont beaucoup plus élevés.

Des interviews menées auprès d’industriels de l’alimentation mettent aussi en évidence ces coûts plus élevés pour les producteurs⁵⁵. Voici quelques exemples :

- un minotier en maïs conventionnel en Allemagne doit supporter un surcoût de 21,90€/t pour s’assurer que son maïs n’est pas contaminé, ce qui lui revient à 900 000€/an ;

- un agriculteur de tofu biologique en Allemagne doit payer 86€ de plus la tonne à cause de sa matière première plus chère, de la gestion de qualité, des analyses, ce qui représente un total de 155 000 €/an ;
- un transformateur de soja biologique provenant de France doit payer 77€/t ce qui fait 270 000€ par an ;
- un autre transformateur de soja doit payer des mesures de prévention – matière première plus chère, gestion de qualité, et analyses – qui lui reviennent à 58 000 € par an.

En 2005, une étude menée par des scientifiques états-uniens concluait

« que l'introduction des aliments OGM diminue le niveau de vie des Européens, principalement à cause de la nécessité qu'ils entraînent de mettre en place des mesures très coûteuses de séparation des produits non-GM⁵⁶ ».

Les données ci-dessus démontrent que le coût économique déjà très élevé que doivent supporter l'industrie alimentaire, les agriculteurs, les minotiers et les semenciers n'est supportable que s'il n'y a pas de culture commerciale en Europe.

2. Action politique sur les conséquences socio-économiques de la production GM

2.1 Appel pour des évaluations socio-économiques

Le cadre actuel de la politique de l'Union européenne en matière d'OGM permet à la Commission européenne de considérer « *d'autres facteurs légitimes* » (que sanitaires et environnementaux) lors de la décision d'autorisation. Mais cela n'a pas été appliqué et il n'a pas été exigé des demandeurs de fournir les données en ce sens ⁵⁷. Pourtant, la prise de conscience des conséquences socio-économiques des cultures GM augmente. En 2008, les ministres de l'Environnement de l'Union européenne ont demandé à la commission européenne de fournir⁵⁸ :

« des informations essentielles sur les conséquences socio-économiques de la commercialisation des OGM, en incluant les bénéfices et les risques socio-économiques ainsi que la durabilité et l'échange agronomiques »⁵⁹.

En outre, la Commission européenne lançait en 2010 une proposition qui permettrait aux Etats-membres de rejeter la culture d'OGM pour des raisons autres que sanitaires ou environnementales⁶⁰. Avec ce changement de politique, la Commission prévoit de donner aux Etats-membres de nouvelles prérogatives pour stopper la culture des OGM sur leur territoire, par exemple, en faisant référence aux conséquences socio-économiques de la culture d'OGM⁶¹.

En 2010, la Commission européenne lançait un rapport sur les conséquences socio-économiques de la culture des plantes GM, en se basant sur les réponses des gouvernements nationaux. Au moment de la publication, il n'a pas encore été rendu public. Plusieurs ministères ont souligné qu'ils se battaient pour évaluer la culture et ses conséquences sur toute la chaîne alimentaire et que seulement 50% d'entre eux avaient fourni des informations. Les autres par contre, se sont contentés de faire suivre une

collecte des données de l'industrie des biotechnologies, des organisations agricoles et autres parties prenantes. Un des principaux points d'inquiétude, souligné par certains ministères est que les conflits entre agriculteurs vont augmenter si les OGM sont cultivés. Plusieurs ministères sont conscients de la hausse du prix des semences GM aux Etats-Unis et de l'augmentation des conflits sociaux liés à la culture des OGM.

2.2 Comment les coûts socio-économiques sont appliqués dans les lois nationales sur les OGM

Parmi les pays européens, seule la Norvège tient compte des conséquences socio-économiques des OGM et dans une moindre mesure, l'Autriche⁶².

En Norvège, les conséquences socio-économiques des plantes GM sont prises en compte dans la Loi sur les technologies génétiques⁶³. Le règlement de l'Article 17 fait référence aux aspects comme la durabilité, l'utilité sociale et des considérations éthiques. La question de base est « *Est-ce que la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés bénéficiera à la société et sera favorable au développement durable ?* ». Les évaluations sont basées sur les principes d'une analyse coûts-bénéfices, ainsi que sur la durabilité à long terme. Les OGM peuvent être rejetés lorsque des inquiétudes quant à leur durabilité sont soulevées.

De plus, l'Article 16 exige que le demandeur d'autorisation présente : « les mesures d'urgence, y compris les mesures de nettoyage... pour limiter ou atténuer les effets négatifs sur l'environnement ou la santé des animaux et des humains, dus à la dissémination involontaire ou la propagation d'organismes génétiquement modifiés ».

En Autriche, l'évaluation des conséquences socio-économiques est incorporée dans l'article 63 de la Loi sur les technologies génétiques et contient une disposition sur les produits qui sont considérés comme « non durable sur le plan environnemental ». Cette disposition autorise un moyen légal de pas autoriser l'autorisation à des produits qui peuvent avoir posé « une charge inappropriée à des groupes de la populations ».

Evaluation des conséquences socio-économiques dans la Loi sur les technologies génétiques de la Norvège.

L'article 17 des « Règlements relatifs à l'évaluation suite à la Loi sur les technologies génétiques » spécifie que « autres conséquences que celle sur la santé animale et humaine et sur l'environnement » :

- effets positifs ou négatifs du projet par rapport au développement durable,
- considérations éthiques qui peuvent être soulevées par rapport à l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés et
- toute conséquence favorable ou non qui puisse surgir lors de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés.

2.3 Comment introduire les conséquences socio-économiques dans les réglementations GM de l'Union européenne ?

Le cadre européen pour les OGM donne deux possibilités pour l'addition des conséquences socio-économiques dans l'évaluation et la gestion générales des risques.

1. La base pour une évaluation des implications socio-économiques pourrait être le Règlement 1829/2003. Les Art 7 et 19 de cette réglementation prévoient l'inclusion « d'autres facteurs légitimes » pour l'évaluation des plantes GM. Le préambule spécifie que ces autres facteurs « peuvent dans certains cas » être pris en compte.
2. Le Règlement Général sur l'Alimentation de l'UE (Règlement 178/2002) stipule : *« Il est reconnu que l'évaluation scientifique seule ne peut pas, dans certains cas, fournir toutes les informations sur lesquelles une décision de gestion des risques devrait reposer et que d'autres facteurs pertinents pour la question devraient légitimement être pris en compte, y compris des facteurs sociétaux, économiques, traditionnels, éthiques et environnementaux, ainsi que la faisabilité des contrôles »* (Préambule 19).

Dans un rapport publié récemment, des scénarios sont mis au point envisageant un organisme européen qui évaluerait les impacts socio-économiques⁶⁴. Les facteurs socio-économiques ont été perçus jusqu'à maintenant comme faisant partie du domaine de la gestion des risques, c'est-à-dire l'Union européenne et les états-membres. D'après ce rapport, il n'y a présentement aucun organisme au niveau de l'Union européenne qui traite de l'évaluation des impacts socio-économiques.

3. Conclusion et recommandations

L'expérience montre que les cultures GM ont des conséquences socio-économiques importantes. En résumé, les données présentées indiquent que tout gain économique escompté de la culture d'OGM est largement contrebalancé par les coûts économiques de la séparation des filières pour les semences, dans les champs, les moissonneuses, les minoteries, et dans la production alimentaire. Il est important que ces problèmes soient pris en compte pour toute plante GM susceptible d'être autorisée à la culture ou à l'importation dans l'Union européenne.

Les coûts de séparation des filières, des systèmes de traçabilité et d'analyse sont supportés aujourd'hui par les secteurs conventionnels et biologiques. C'est à la fois injuste et un facteur de distorsion du marché. Les compagnies de biotechnologies, les négociants et les autres utilisateurs d'OGM doivent prendre leurs responsabilités pour empêcher la contamination et pour garantir aux marchés conventionnels et biologiques qu'ils peuvent se développer sans avoir à supporter des charges injustes.

Les Amis de la Terre demandent :

1. **Des mesures anti-contamination obligatoires et strictes dans tout les pays européens.** Tous les coûts pour empêcher la contamination doivent être pris en charge par les pollueurs. Cela inclue les mesures de séparation complète des

filières tout le long de la chaîne alimentaire (semences, production, transport, stockage, séchage, transformation). Si des investissements sont nécessaires pour garantir une production sans OGM, la charge financière doit être supportée par ceux qui ont mis les plantes GM sur le marché.

2. **L'évaluation des conséquences socio-économiques des OGM doit être intégrée dans le système d'autorisation de l'Union européenne.** Les art 7 et 19 du règlement 1829/2003 doivent être élargis pour devenir une évaluation socio-économique complète. L'approche norvégienne, dans laquelle les demandeurs sont obligés de présenter des plans d'intervention d'urgence avec des méthodes pour contrôler la dissémination inattendue d'OGM, est un bon modèle à suivre. Ces coûts et ces mesures doivent être pris en compte avant qu'une quelconque plante reçoive une autorisation pour le marché européen.
3. **Garanties quant à la responsabilité des pollueurs** Les agriculteurs, les consommateurs et les contribuables ont besoin de garanties, comme quoi les compagnies qui mettent les plantes GM sur le marché seront tenues strictement responsables pour tout dommage que celles-ci pourraient causer. Le principe pollueur-payeur doit prévaloir, afin que les compensations soient possibles lors d'accidents de contamination et afin que ceux qui contaminent les aliments pour animaux ou humains avec des OGM soient tenus responsables de leurs actes.